

Campagne de stérilisation des chats errants dits « chats libres »

IMPORTANT MESSAGE AUX PROPRIETAIRES DE CHATS



Campagne de stérilisation des chats errants dits « chats libres »

Campagne de stérilisation des chats errants dits « chats libres »

A la suite de nombreuses plaintes concernant des nuisances liées à la prolifération des chats la commune de Marciac a conventionné avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de mener une campagne de capture/stérilisation/identification de chats errants dits « chats libres » vivant en groupe, non identifiés et sans propriétaire connu ou sans maître, afin qu'ils soient identifiés, stérilisés, puis relâchés sur leur lieu de vie.

Cette première campagne de capture aura lieu : Dans le parc et le parking de l'espace des charmes de Gascogne (internat du collège) Lieudit : « La Ville » Du 16 au 30 novembre 2020 inclus

IMPORTANT MESSAGE AUX PROPRIETAIRES DE CHATS

Si ce n'est déjà fait, nous invitons les propriétaires de chats, à faire identifier leurs animaux (tatouage, puce d'identification, collier avec coordonnées) avant le 16 novembre 2020 et à maintenir autant que possible leur animal dans leur domicile durant cette période.

Les chats seront capturés par les agents du service technique de la commune de Marciac.

Si les chats capturés portent une identification, décelable sur place, ils seront après vérification relâchés immédiatement sur le lieu de leur capture.

Dans le cas contraire, le chat sera relâché après stérilisation et identification règlementaire au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis enregistrée en tant que professionnel..

Les animaux capturés seront confiés aux bons soins d'un vétérinaire.

Les chats libres sains seront stérilisés, gardés en observation et ne seront relâchés par les agents du service technique de la commune sur le lieu de leur capture qu'une fois parfaitement rétablis.

Les animaux qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) seront conduits en fourrière auprès des services de la SPA du Gers à Ordan-Larroque, comme le prévoit la loi.